PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN SÉANCE ORDINAIRE DU 1er décembre 2023 à 19 h 00

Date de convocation : 23 novembre 2023

Présents : M. Mmes MATTARD Hindeley, RUNFOLA Patrice, BENITO Sandrine, TEXIER Marie-France, GUILLARD Isabelle, ROUSSEAU Cathy, GAUDINEAU Valérie, BONTEMPS Loïc, NEBOR Robert Doctrovée, THIBAULT Nathalie, BERNARDEAU Joseph.

Excusés : GALLOCHAT Jacky, MARTIN Cécile, POYANT Cécile, DUCHAMP Laurent, GARNIER Maria, CONSTANT Pascal, PEROU Philippe, PETITPREZ Christophe.

Pouvoirs : -

Public : -

Ouverture de la séance à 19h03

OUVERTURE DE LA SEANCE :

- M. le Maire ouvre la séance : lecture de l'ordre du jour
- Validation du compte-rendu de la séance du 7 novembre 2023
- Désignation du-de la secrétaire de séance : Nathalie THIBAULT

1. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE TOURAINE POITOU-CHARENTES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention d'ouverture de crédit de trésorerie prendra fin le 13 janvier 2022. Il propose son renouvellement à hauteur de 110 000 € auprès du Crédit Agricole pour pallier aux besoins ponctuels de liquidités :

Les caractéristiques de la ligne de trésorerie sont les suivantes :
- Durée : 12 mois maximum
- Montant : 110 000 €uros
- Taux d'intérêt : variable index de référence + marge sur index
- Marge : 1,09%

A titre indicatif Euribor 3 mois moyennés du mois d'octobre 2023 : 3,968% + marge de 1,09% soit 5,058 % - Cet index varie chaque mois.
- Périodicité de facturation des intérêts : Trimestrielle au vu d'un état émis en fonction des montants et durées des déblocages (base 365 jours).
- Commission d'engagement : 165 € - 0,15 % du montant total de la ligne avec un minimum de perception de 120 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, confère en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur le Maire pour la souscription de la ligne de trésorerie, la signature de la convention à passer avec le Crédit Agricole et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement.

Vote : 11 Pour/ 0 Contre/ 0 Abstention

2. DECISION MODIFICATIVE N°4 : RENOVATION THERMIQUE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire indique les modifications suivantes à apporter au Budget Primitif 2023 :

- Investissement :
  - Acquisition de meubles pour l'aménagement de l'accueil de la mairie

Les écritures se résument ainsi :

DEPENSES (€)			RECETTES (€)		
INVESTISSEMENT	**Voté**	**DM**	**INVESTISSEMENT**	**Voté**	**DM**
B- Opération 241 : rénovation thermique					
020 – Dépenses imprévues 2184 – Mobilier	7 722,85 400	- 2 200 € + 2 200			
Total des modifications					
Budget Total	**392 821,10**	**392 821,10**		**391 621,10**	**392 821,10**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision modificative budgétaire indiquée ci-dessus.

Vote : 11 Pour/ 0 Contre/ 0 Abstention

3. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UNE ASSOCIATION LOCALE

L'association des Potes'Iront a déposé un dossier de demande de subvention complet. Le Maire propose d'attribuer les montants suivants, en fonction des liens de chaque élu avec les associations concernées, ils sont sortis lors des discussions et du vote de l'assemblée.

ASSOCIATIONS	Vote du CM 2022	Vote du CM 2023	Montant demandé
Mes Potes Iront Ils ont organisé une manifestation le 21 octobre : les Potes En Ciel, le cout total de l'opération est de 2 500€.	100,00	150	150,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal attribue à l'association la subvention présentée dans le tableau ci-dessus, afin de les valoriser et les soutenir dans leurs actions.

Vote : 11 Pour/ 0 Contre/ 0 Abstention

4. FORMATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES COMMUNES DE ANGLES-SUR-ANGLIN, AVAILLES-EN-CHATELLERAULT, ARCHIGNY, BONNEUIL-MATOURS, CENON-SUR-VIENNE, COLOMBIERS, LEIGNE-SUR-USSEAU, MONTHOIRON, SAINT-GERVAIS-LES-TROIS-CLOCHERS, SENILLE-SAINT-SAUVEUR, SOSSAY, THURE, USSEAU, VOUNEUIL-SUR-VIENNE POUR LA PASSATION D'UN ACCORD-CADRE DE TRAVAUX RELATIFS A L'ENTRETIEN ET LA MODERNISATION DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS ET SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE A MARCHES SUBSEQUENTS POUR LES TRAVAUX RELATIFS A L'ENTRETIEN ET LA MODERNISATION DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Les communes d'Angles-sur-l'Anglin, d'Availles-en-Châtellerault, d'Archigny, de Bonneuil-Matours, de Colombiers, de Leigné-sur-Usseau, de Monthoiron, d'Usseau, de Sossay, de Thuré et de Vouneuil-sur-Vienne souhaitent acheter en commun les prestations de travaux relatives à l'entretien et à la modernisation de leurs voiries communales et de leurs espaces publics.
La formation d'un groupement de commandes paraît être une réponse pertinente à l'association de ces onze collectivités pour générer un volume de travail attractif et espérer obtenir des prix de prestations intéressants.
A ce titre et afin de réaliser les travaux d'aménagement de voirie et de réseaux divers du programme pluriannuel, il est intéressant de recourir, comme l'autorisent les articles R.2162-1 et suivants, et R.2162-7 et suivants du code de la commande publique, à un accord-cadre à marchés subséquents. Cette forme de marché permet pour chaque commande une remise en concurrence des sociétés ayant été retenues dans le cadre du lancement initial de la consultation.
Le montant maximum annuel de l'accord-cadre sera de 1 400 000 € H.T. pour l'ensemble des collectivités.
Cet accord-cadre sera conclu pour une première période qui couvrira l'année 2024 (de la notification au 31/12/2024) et sera renouvelable deux fois pour une période d'un an, par reconduction tacite, sans que le titulaire ne puisse en refuser la reconduction (article R.2112-4 du code de la commande publique).

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'adhérer au groupement de commandes composé des communes de Angles-sur-l'Anglin, Availles-en-Châtellerault, Archigny, Bonneuil-Matours, Cenon-sur -Vienne, Colombiers, Leigné-sur-Usseau, Monthoiron, Saint-Gervais-les-Trois-Clochers, Senillé Saint-Sauveur, Sossay, Thuré, Usseau, Vouneuil-sur-Vienne pour passer un marché de travaux d'entretien et de modernisation de la voirie et des espaces publics,
- d'approuver la désignation de la commune de Vouneuil-sur-Vienne comme coordonnateur du groupement de commandes,
- de procéder à l'élection de 2 représentants de la C.A.O. de la commune, élus parmi ses membres ayant voix délibérative : M. RUNFOLA Patrice comme titulaire et M. BONTEMPS Loïc comme suppléant.
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention de création du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, ainsi que toute pièce relative à cet objet.
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'accord cadre et les marchés subséquents avec les entreprises qui seront retenues.

Vote : 11 Pour/ 0 Contre/ 0 Abstention

5. QUESTIONS DIVERSES

- La cérémonie des vœux aux habitants aura lieu le vendredi 5 janvier à 19h00, à la salle des fêtes.

6. POUR INFORMATION

- Travaux de sécurisation du coq effectués ; la charpente du clocher est en mauvais état – Entreprise Guignard Frères

- Cimetière : pas de concession vendue ; Inhumation M. Champalou Hubert (La Genetière) et Mme Garnier Lilyane (Châtellerault)

- Dossier d'urbanisme : (arrêté)
  Permis de construire : néant

  Déclaration Préalable : néant

Planning manifestation communales

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS
2 décembre	Banquet des Ouvriers, Artisans et Commerçants	Mme LEFORT Claudie
8 décembre	Marché de Noël	Municipalité
16 décembre	Arbre de Noël	Municipalité
11 janvier – 19h15	Vœux au personnel	Municipalité
5 janvier – 19h00	Vœux du maire	Municipalité
13 janvier	Cabaret + galette des rois	ASACC
10 février	Dîner dansant	ASC Foot
2 et 3 mars	Représentations théâtrales	ASACC Théâtre « La Ribambelle »

Réunion de travail :

- Commission finances : jeudi 7 décembre - 18h30
- Commission affaires scolaires : lundi 8 janvier – 18h30
- Commission voirie : - budget à définir
- Commission épicerie connectée : rdv pour rencontrer API et voir les conditions nécessaires du terrain
  Le mardi à 19h30 ou samedi matin
- Commission cadre de vie : mardi 19 décembre 20h30
- Commission animation - communication :
- Commission PLU : mardi 5 décembre à 20h30 – envoi du cahier des charges
- Prochaine réunion du conseil municipal :
  - Mardi 23 janvier à 20h00

* * * * * * * * * * * * * * * * *

Fin de la séance : 19h34

Prochaine réunion : mardi 23 janvier à 20h00

Fait à Colombiers, le 24 janvier 2023

Le secrétaire de séance,
Nathalie THIBAULT

Le Maire
Hindeley MATTARD